



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 20 octobre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23 tués depuis le début de l'année : le Préfet de l'Ardèche durcit le ton

L'année 2014 sur les routes de l'Ardèche est particulièrement meurtrière : l'accident qui a coûté la vie à deux motards samedi en est une nouvelle et tragique illustration.

Alors que notre département avait enregistré des résultats encourageants en 2013, la situation s'est constamment dégradée en 2014 : depuis le mois de juin, août excepté, on enregistre **3 morts par mois**, ce qui porte le **total de tués sur la route à 23 au 20 octobre**, alors qu'on en comptait 13 pour l'année pleine 2013. Le nombre d'accidents corporels et de blessés, notamment de blessés hospitalisés est également à la hausse.

Les accidents corporels et mortels sont toujours dus principalement, pour deux tiers des accidents, aux comportements à risques des usagers responsables des accidents :

- vitesse / dépassement / conduite à gauche : 50 %,
- priorité : 10 %
- alcool : 11 %

Les usagers responsables des accidents corporels et mortels sont à 90 % des «locaux» c'est-à-dire des ardéchois mais également des habitants des départements limitrophes ou des personnes qui viennent régulièrement sur nos routes.

De ce fait, ils connaissent bien le réseau et se permettent certains écarts par rapport aux règles du code de la route et adoptent une conduite dangereuse :

- excès de vitesse, vitesse non adaptée aux circonstances, conduite à gauche,
- dépassement non maîtrisé, dépassement dangereux (manque de visibilité) non respect des priorités
- conduite sous l'emprise de l'alcool et/ou de stupéfiant
- utilisation de «distracteurs» en conduisant : téléphone, GPS, voire autre matériel

De plus certains accidents, au départ sans gravité, ont des conséquences graves car les personnes sont éjectées du véhicule à cause du non port de la ceinture de sécurité.

Lors des week-ends et des périodes ensoleillées de l'été, les accidents mortels et corporels des deux roues motorisés représentent environ 60 % des accidents enregistrés hors agglomération.

Sur toute l'année et toutes les routes du département, ils représentent tous les ans entre 25% et 35 % des accidents corporels et mortels.

Le réseau routier ardéchois très sinueux attire de nombreux pilotes de deux-roues motorisés.

De nombreux accidents sont dus à un comportement inadapté à la conduite d'un deux-roues motorisés sur des routes sinueuses. C'est pourquoi dans le cadre du Plan départemental de sécurité routière de la Préfecture, sont organisées des opérations "trajectoire de sécurité" pour les pilotes de moto jeunes mais également moins jeunes, qui reprennent la moto après une période d'arrêt ou avec une nouvelle moto parfois plus puissante. Ces opérations servent à pratiquer la bonne trajectoire de sécurité : ouvrir le champ visuel, favoriser l'anticipation et privilégier la sécurité.

Cependant, au-delà de la prévention, et compte tenu de la recrudescence des comportements à risque sur nos routes, **je ne peux me contenter de tenir cette comptabilité morbide sans réagir : c'est pourquoi j'ai demandé dès ce matin aux forces de l'ordre de renforcer leurs plans de contrôles habituels en programmant des actions de contrôle supplémentaires et inopinées sur tous les axes du département dès cette semaine.**

J'en appelle à la conscience et à la responsabilité de tous les usagers de la route et leur demande de modifier spontanément leur conduite afin de renverser la tendance et de stopper cette série noire qui ne doit rien au hasard.

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :
Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09
Mèl. : pref-communication@ardeche.gouv.fr